

Verbalisation dans un parking privé et enclos

Par fabou76, le 08/10/2012 à 19:10

Bonjour,

je souhaiterais savoir si dans un parking privé avec barrière electronique la police à le droit de verbaliser

ayant été victime d'un incendie dans les garages fermés nous avons sorti notre voiture mais avons oublié d'apposer le petit carré vert de la nouvelle assurance résultat une amende de 35e puis je contester cette amende vu que mon parking est enclos avec une barrière merci de votre réponse salutations

Par Tisuisse, le 09/10/2012 à 07:16

Bonjour,

Pas de contestation possible, votre papillon vert qui est apposé sous le pare-brise de votre voiture, doit correspondre à une date de validité au jour de la verbalisation. De plus, si votre parking privé a ses barrières qui ne sont jamais fermées, alors oui, la verbalisation y est régulière. Si les barrières sont toujours fermées, voyez votre syndic (si vous êtes copropriétaire) ou votre propriétaire ou votre gérant des lieux (si vous êtes locataire) car dans cette hypothèse, les FDO ont une autorisation de pénétrer dans ce parking et de verbaliser les contrevenants.